

ARRÊTÉ N°2025-126
SUBSTITUTION DE LA CONCESSION N° 105
AU CIMETIÈRE DE BALSAC

ENTRE

Monsieur Patrick GAYRARD, Maire de DRUELLE BALSAC, agissant au nom et pour le compte de la commune,

ET

Madame ROUQUET Michelle née GAVERIAUX, concessionnaire de la concession n°105, au cimetière de Balsac, domiciliée : Le Bourg 12800 CRESPIN

ET

- **Madame RAYNAL Caroline, 15 chemin des Coutals – Capdenaguet 12510 DRUELLE BALSAC**

A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Madame ROUQUET Michelle (épouse SCHMIT en 2001 née GAVERIAUX), expose que par acte du 22 août 2001, elle a acquis **une concession perpétuelle de 6m² au cimetière de Balsac** portant le numéro 105, pour l'inhumation de son mari décédé le 17 août 2001 à Lisbonne (Portugal).

En 2002, afin de respecter les volontés exprimées par son mari de son vivant, elle a fait procéder à la crémation du corps de celui-ci. Elle déclare que cette concession se trouve à ce jour vide de toute sépulture et n'en avoir aucune utilité.

Elle offre de substituer purement et simplement Madame Caroline RAYNAL, domicilié 15 chemin des Coutals – Capdenaguet en qualité de nouveau concessionnaire, en ses lieu et place, à dater de ce jour.

Madame RAYNAL Caroline déclare que la concession a pour effet d'y fonder la sépulture particulière de :

- André RAYNAL (27/11/0947- 21/10/2025), Danièle DELBOS épouse RAYNAL (03/09/1947- 20/03/2007),
- RAYNAL Caroline, mon conjoint, mes descendants
- RAYNAL Xavier, son conjoint et ses descendants

Ce que Nous, Maire de DRUELLE BALSAC, avons accepté au nom de la commune, étant entendu que le montant du dédommagement à verser par le nouveau concessionnaire au cédant pourra être fixé par les deux parties.

Fait en quatre exemplaires à DRUELLE BALSAC.

	Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature
Michelle ROUQUET, Cédante Date : <u>07/11/2025</u>	<i>lu et approuvé</i>	<i>M. Rouquet</i>
Caroline RAYNAL Nouvelle concessionnaire Date : <u>- 7 NOV. 2025</u>	<i>lu et Approuvé</i>	<i>C. Raynal</i>
Patrick GAYRARD, Maire de Druelle Balsac Date : <u>- 7 NOV. 2025</u>	<i>lu et approuvé</i>	